Association Des Experts-Comptables des Alpes

ACTUALITE JURIDIQUE

10 juin 2019
Fadoua LAFTIMI

Public :
Expert-comptable, collaborateur, responsable et collaborateur service juridique,.

Prérequis :
Connaissance dans le domaine juridique

Objectif :
Mise à jour de ses connaissances dans le domaine juridique

Contenu de la formation :

Actualité législative et règlementaire

- Loi Pacte
  - . Réforme du droit des négociations commerciales
  - . Réforme de la rédaction des arrêts de la cour de cassation

Actualité jurisprudentielle

-Jusqu'à quand l'associé exclu a-t-il droit aux dividendes?
-Non-respect d'une injonction de dépôt des comptes : l'astreinte est mise à la charge du dirigeant
-Décès d'un associé de SARL : faut-il convoquer les héritiers aux assemblées générales?
-Une société créée de fait peut être dissoute par notification de l'un de ses associés
-Le refus de proroger une société peut constituer un abus de minorité
-Des époux associés d'une société reconnus dirigeants de fait
-Répartition inégalitaire des bénéfices : pas d'abus de majorité si les minoritaires sont avantagés
-Cession de droits sociaux : refus d'annuler la cession pour erreur de l'acquéreur
- Être associé d'une société mère ne permet pas d'engager la responsabilité du dirigeant d'une filiale
-L'associé d'une société signant un bail en son nom ou pour le compte de celle-ci est le locataire
-Abus de biens sociaux : un dirigeant condamné pour des dépenses de réception et de cadeaux d'affaire
-La Cour de cassation réforme la rédaction de ses arrêts
-Un expert-comptable responsable du choix d'un mauvais régime de TVA
-Atteinte au monopole des experts-comptables par une entreprise de travail à temps partagé

Moyens pédagogiques et techniques :
Exposé de l'intervenant.
Envoi d'un support de formation par mail.

Modalités de suivi de la formation :
Formation en présentiel.
Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.
Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.
Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Association Des Experts-Comptables des Alpes

Modalité d'organisation :

- **Lieu** : Le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS
- **Durée :** 4h
- **Horaire** : 14h-18h
- **Groupe** : 20 personnes